

Marchés des Epl et des collectivités : tout sur le nouveau corpus juridique

Mardi 3 mai 2016 Palais Brongniart, Paris



L'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et son décret d'application bornent la nouvelle frontière de la commande publique. Un mélange de déjà-vu et de nouveautés en constitue la trame. Quels changements notables ? Jusqu'où et sur quels items les acheteurs publics resteront-ils en terrain de connaissance ? Quelles nouvelles opportunités juridiques à maîtriser ? Tels sont les enjeux de cette journée en compagnie de nos experts.

Expertise et animation : Alexandre Vigoureux, responsable du Département juridique de la FedEpl

Ordre du jour

9h Accueil des participants

9h30

Les champs matériel et organique des marchés publics

- La définition des marchés
- La notion d'acheteur public
- L'objet du contrat et les parties prenantes
- Les contrats mixtes
- Les contrats subventionnés

10h00

Les exclusions du droit des marchés

- La sécurisation du « in house » en droit positif
- Les règles applicables aux entreprises liées et coentreprises
- Les coopérations public-public
- Quid des filiales de Sem ?

10h45

De la définition des besoins à la passation du marché

- La définition des besoins et le sourcing (sourçage)
- Les dimensions économique, sociale et environnementale
- La pluralité d'objets
- Les procédures de mise en concurrence et leurs règles
- Les marchés réservés
- Les groupements de commandes et les centrales d'achat
- La dématérialisation et la démarche d'*open data*
- Le recours à la négociation et aux procédures négociées
- L'accès a priori facilité à la commande publique : DUME, allotissement, association temporaire

11h45

De nouvelles règles d'exécution : plus souples ou plus rigides ?

- La modification du contrat
- Le recours aux avenants
- Le cadre de la sous-traitance
- Les modalités de règlement financier
- L'encadrement de la sous-traitance
- Les clauses de réexamen
- Le changement de titulaire du contrat
- Le nouveau régime de résiliation

.....

12h30 Déjeuner

.....

14h00

Quels marchés dans l'aménagement et la construction ?

- Les concessions d'aménagement sans transfert de risque
- Les marchés des concessionnaires
- Le contrat de revitalisation artisanale et commerciale (CRAC)
- Quid du recours au BEA ?
- Quid de la VEFA ?

15h00

L'innovation et les besoins spécifiques : partenariats et marchés globaux

- Les marchés publics globaux
- Le marché de conception-réalisation
- Les marchés publics globaux sectoriels ou de performance
- Les marchés de partenariat
- Le partenariat d'innovation
- Quel régime pour les marchés de maîtrise d'œuvre ?
- Quel avenir pour les contrats CREM et REM ?

16h15

Les marchés des entités adjudicatrices

- Les secteurs visés
- Un régime spécifique : seuils et procédures
- La qualification d'entité adjudicatrice
- Les prestations et services exclus

17h00

Des marchés particuliers : services juridiques et services financiers

- Les prestations de conseil juridique
- La représentation au contentieux
- Les services financiers
- Les contrats d'emprunt

17h30

Conclusion

- La refonte du droit des marchés
 - L'unification du corpus juridique
 - Les prochaines échéances de codification
-

18h

Fin des travaux

Plan d'accès

Palais Brongniart
28, Place de la Bourse
75002 Paris
Tél. : +33 (0)1 83 92 20 20



Pour s'y rendre

Métro :

Bourse (ligne 3),
Gds Boulevards (lignes 8 et 9)

Bus :

lignes n°20, 39, 48, 67, 74, 85
(arrêt Bourse)

RER :

Auber (RER A), Châtelet
les Halles (A,B et D)

Autolib' et Velib' :

Bourse, Saint Marc

Parking public : Bourse

Epl **expertise**

Marchés des Epl et des collectivités : tout sur le nouveau corpus juridique

Mardi 3 mai 2016 Palais Brongniart, Paris



Bulletin à renvoyer

avant le mercredi 27 avril 2016

par mail : r.bimwala@lesepl.fr / par fax : 01 53 32 22 22

ou par courrier : **Fédération des Epl - 95, rue d'Amsterdam - 75008 Paris**

Nom :

Prénom :

Organisme :

.....

Fonction :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Email :

Tél :

Portable professionnel :

Participera **Ne participera pas**

Déjeunera **Ne déjeunera pas**

> **Tarif** (documentation, pauses
 et déjeuner compris)

Epl adhérentes (à jour de cotisation),
collectivités et partenaires :

200 € HT, soit 240 € TTC (TVA 20%)

Autres : 300 € HT, soit 360 € TTC (TVA 20%)

Règlement par chèque

Règlement par virement

Banque Société Générale
 Agence Paris Bourse Entr
 IBAN : FR76 3000 3000 5900 0501 3942 838
 BIC-ADRESSE SWIFT : SOGEFRPP

Date et signature :

Conditions générales

Pour confirmer votre participation, merci de nous retourner le présent bulletin **avant le mercredi 27 avril 2016**. Le nombre de places étant limité, les enregistrements se feront par ordre d'arrivée à la Fédération des Epl. En cas d'annulation intervenant moins de 10 jours avant la manifestation, une facture de 100% du coût total des frais de participation sera adressée.

Pour tout renseignement complémentaire, Rosemay Bimwala est à votre disposition.
r.bimwala@lesepl.fr / 01 53 32 22 26

